



LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr

AOUT 2015

SEANCE DU 4 JUIN 2015

Présents 11 élus,

Joëlle Bayard donne procuration à Nathalie Blanchard, Véronique Ponton donne procuration à Mireille Palmier, Edouard Poncet – Pierre Denis aucune procuration.

Projet Ecole-Cantine.

L'estimation de L'Agence Ampère concernant le projet de l'extension de l'école s'élève à 386 000€. Le conseil à l'unanimité autorise M le Maire à lancer l'appel d'offres sous forme d'une procédure adaptée.

Installation photovoltaïque.

M le Maire propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur bâtiment école-cantine. Les travaux seront confiés au SIEL. Ce projet s'inscrit au cœur de la politique de développement durable de notre commune qui souhaite à la fois contribuer au développement du solaire et sensibiliser les citoyens de demain. L'énergie solaire est renouvelable et n'émet pas de gaz à effet de serre. Le SIEL assure l'investissement et réalise l'opération à la place de la commune. Pour cela, nous devons transférer la compétence « production d'électricité d'origine renouvelable » au SIEL. Le conseil valide à l'unanimité l'installation de panneaux photovoltaïques et autorise M le Maire à signer la convention transférant la compétence au SIEL.

Plan de formation 2015-2017

Monsieur le Maire fait part du nouveau plan de formation pluriannuel (2015-2017) inter collectivités élaboré par le CDG 42 et le CNFPT, pour l'ensemble des collectivités. Ce nouveau plan de formation a comme ambition de construire une offre de formation adaptée aux besoins de compétences des agents des petites collectivités et de donner une priorité à la territorialisation des actions. Le conseil valide à l'unanimité et approuve le plan de formation.

Tarif tickets cantine.

La société Coralys augmente le prix du repas servi à la cantine de 1.016%. Le ticket passe de 4.50 à 4.57 TTC. Il est proposé que le ticket passe de 2.98 à 3.00€ pour les familles. L'APE accepte de prendre à sa charge les 0.05 cts restants, le total est de 0.45€. La part de la mairie restant à 1.12€ par repas.

Depuis 2006 le prix du ticket a augmenté de 0.80€ (21%).

La part des familles est passée de 2.80 à 2.98€ (6%), celle de l'APE est passée de 0.30 à 0.40€ (33%). Le budget communal a absorbé donc le principal des hausses (70%).

Le conseil valide à l'unanimité le tarif du ticket enfant à 3€ à compter du 1^{er} aout 2015, soit 30.00€ le carnet de 10. Le tarif du ticket adulte à 4.57€ au 1^{er} aout soit 45.70€ le carnet de 10.

Tarif tickets Garderie.

Les tarifs actuels de la garderie sont les suivants :

Matin 0.70€ de 7h30 à 8h30

Soir 1.00€ de 16h30 à 18h30

M le Maire propose de fixer un seul tarif.

1.00€ l'heure (toute heure entamée sera due)

Le conseil valide à l'unanimité le tarif de 1.00€ l'heure. La vente des tickets par carnet de 10 est maintenue.

Tarif redevance assainissement.

M le Maire propose de modifier le tarif assainissement. Dans une démarche de développement durable et afin d'inciter les citoyens à économiser l'eau, il est proposé de fixer des tranches de consommation.

De 0 à 300m³ : 0.41€ le m³

De 301 à 500m³ : 0.95 € le m³

Plus de 500m³ : 1.24€ le m³

La base forfaitaire demeure à 30.00€, la part de remise en état des réseaux reste à 0.19€/m³

Le conseil valide à l'unanimité.

Questions diverses.

-Communauté de Communes de Feurs en Forez.

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011, l'article 144 de la loi des finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Le FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la réserver à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'ensemble communal est depuis 2012 contributeur au FPIC (63 787€ en 2012, 154 084€ en 2013, 260 621€ en 2014) pour 2015, le FPIC est de 369 806€. Depuis 2012 la CCFF a opté pour la répartition « dérogation libre ». Cela consiste à financer cette contribution en totalité sur le budget de l'intercommunalité. La part que notre commune devrait acquitter est de 18 271€

Les douze communes doivent délibérer avant le 30 juin. Le conseil valide à l'unanimité la répartition « dérogation libre ».

-**Bacs tri sélectif.** A l'automne tous les foyers seront équipés d'un bac roulant à couvercle jaune de 240 litres. Ils remplaceront les caissettes jaunes ainsi que les sacs jaunes.

-**PUP.** La Société COLIBRI a déposé un permis d'aménager. Il est proposé de mettre à la charge du promoteur l'extension des réseaux réalisés par la commune d'une valeur de 21 722 .24 € HT par le biais d'un projet urbain partenarial. Une convention d'une durée de 18 mois sera signée entre la société COLIBRI et la mairie, qui s'engage à réaliser les travaux pendant ce délai. Le conseil valide à l'unanimité et autorise M le Maire à signer la convention de projet urbain partenarial avec la société COLIBRI.

-**Fleurissement.** Le jury régional pour l'obtention de la 1^{ère} fleur passera le 1^{er} juillet à 14h.

-**Baby Basket (EFF)** La salle de sports sera temporairement mise à disposition de la section Baby Basket des Enfants du Forez, le samedi matin. Les horaires exacts restent à définir.

-Un courrier sera adressé aux Présidents du lotissement Parc de la Chênaie et du lotissement Les Bleuets afin de mettre en place un STOP à la sortie de ces lotissements.

-**travaux voirie.** Une partie de l'allée piétonne rue du Champ de courses sera prise en charge par le groupe Intermarché. L'économie ainsi réalisée permettra de nettoyer les fossés rue du Noyer.

Prochain conseil le jeudi 16 juillet à 20 heures.

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

Présents 15 élus.

Rapport annuel d'eau potable 2014

M le Maire présente le rapport adressé par le syndicat. Le bilan fourni par le SIEMLY indique que l'eau du syndicat est conforme à 100% aux données du code de la Santé Publique. Le prix moyen pondéré est de 2.70€/m3 soit une augmentation de 1.91% par rapport à 2013. Notre commune compte 552 abonnés.

Le rapport est consultable en mairie.

Le conseil vote à l'unanimité.

Rapport assainissement, année 2014.

Notre commune compte 519 abonnés. 60 597 m3 sont facturés. A titre indicatif la redevance pour une consommation moyenne de 120 m3 est de 102€. Le tarif des branchements au réseau est de 1400€ pour une maison neuve et 400€ pour une maison existante, 1 500€ pour les constructions de la zone des Places.

Le rapport est en ligne sur le site www.services-eaufrance.fr

Le conseil valide à l'unanimité

Alignement « aux Places »

Suite à la vente des parcelles D608 et D609 nous devons régulariser l'alignement de la VC101 en bordure des ces deux parcelles. Un document d'arpentage a été établi en 1988. M le Maire propose d'acquérir la parcelle D580 d'une surface de 2 100 m2 pour l'euro symbolique.

Le conseil autorise M le Maire à signer l'acte de vente à l'unanimité.

Convention Société Colibri et Société Villeneuve.

M le Maire propose de signer une convention dans le cadre de deux permis d'aménager avec les sociétés nommées pour la participation aux frais d'extension de réseaux.

La participation Colibri s'élève à 2 172.23€ et celle de Villeneuve à 2 044.75€

Le conseil vote à l'unanimité.

Location Vidéoprojecteur.

Les frais de maintenance de ce matériel sont relativement importants. M le Maire propose de fixer un prix de location d'un montant de 50€. Le conseil valide à l'unanimité.

Extension gravière « La Motasse »

Le conseil en date du 12 juin 2012 avait validé une révision simplifiée du PLU pour l'extension du périmètre carrière au lieu dit « la Motasse ». M Thomas sollicite la réactivation de la procédure.

Le conseil doit approuver une nouvelle délibération nommée « Déclaration de projet pour l'extension de la carrière la Motasse ».

Le conseil valide par 13 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses.

-Tri sélectif. Des bacs roulants avec couvercle jaune d'une contenance de 240 litres seront mis à disposition de chaque foyer s'acquittant de la redevance « ordures ménagères ». La distribution aura lieu en septembre-octobre. Une information précise sera donnée sur les modalités de l'enlèvement. Les sacs et caisses jaunes ne seront plus utilisés (sauf cas exceptionnels).

-Tarif tickets cantine. La société Coralys avait annoncé une augmentation de 0.07€ pour la prochaine rentrée scolaire. Après négociations, nous avons obtenu que cette augmentation soit annulée. Le prix du ticket de cantine restera donc à 4.50€. La part de l'APE restera inchangée.

-Départ du Directeur de l'école.

Boris Ducray avait annoncé lors du dernier conseil d'école du mois de juin son probable départ. Il a réussi le concours de « personnel de direction dans le second degré ». Il prendra son futur poste au collège de la Côte roannaise à Renaison en septembre 2015. Arrivé à Civens en 2001, il quitte notre commune après 14 années de service. Boris a su durant cette période se faire apprécier par ses élèves, ses collègues et la municipalité. Boris Ducray sera remplacé

par M Raphael Séon qui était en poste à l'école d'Epercieux Saint Paul.

-Appel d'offres pour l'extension de l'école. Le montant total du marché s'élève à 312 648.29€ HT. Un prochain conseil validera les entreprises choisies.

-Don du sang du 16 septembre. M Duris, Directeur d'Intermarché soutient le projet. Il prendra à sa charge la collation servie aux donneurs. Ana Cata Chitiga, future joueuse de Bourges, vice championne d'Europe avec l'Equipe de France en 2015 sera la marraine de l'opération.

-Fête patronale. 19 enfants sont inscrits pour le concours de sculptures de bonbons organisé par le CMJ.

Prochain conseil le mercredi 5 août à 13h30.

SEANCE DU 5 AOUT 2015

Présents 11 élus. Fabien Martinon donne pouvoir à Christophe Guillaume. Nathalie Blanchard, Edouard Poncet, Dominique Dubois, aucune procuration.

Approbation marché extension de l'école.

Le conseil doit valider les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres. M le Maire propose :

- Terrassement VRD : Entreprise BAROU 34 191.35 €
- Maçonnerie : CARBON LAMBERT 75 421.05 €
- Charpente-couverture : BOINON 22 887.35 €
- Métallerie- menuiserie alu : MICHOLET 53 818.26 €
- Menuiserie bois : CHAPUIS 12 500 €
- Sol mince : GIRAUD 6 238.50 €
- Carrelage faïence : DI CESARE 18 738.40 €
- Plâtrerie peinture : GRANGY 17 390.20 € + Option 1 746€
- Plafond suspendu : AUBONNET 9 680.85 €
- Électricité : NOALLY 24 030.50 €
- Chauffage-VMC : BEALEM 31 723 €
- Plomberie : PLOMBERIE FOREZIENNE 6 028.83 €

Le total s'élève à 314 394.29 € Hors taxes

Le conseil valide à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au marché.

Les travaux commenceront la deuxième semaine de septembre pour se terminer en mars 2016.

Nous attendons les devis pour le matériel de cuisine.

Questions diverses.

-Fête patronale : la fête s'est bien déroulée. Anne-Marie Pommier, présidente du comité des fêtes est satisfaite. Merci à Jean Yves Dupuy qui a mis à disposition son pré situé route de Rozier pour palier au refus de dernière heure de l'un des propriétaires du terrain où devait se tirer le feu d'artifice.

Prochain conseil le jeudi 10 septembre à 20h

Manifestations à venir.

Dimanche 20 septembre. Brocante. Entente Tennis de Table

Samedi 26 septembre. Fête des Classes en 5

Samedi 10 octobre. Choucroute Comité des fêtes

Mercredi 14 octobre. Concours de belote : 3^e Age

RAPPEL

-Il est demandé aux propriétaires de tailler les haies jouxtant les voies communales, la végétation compromet la sécurité des riverains et usagers.

-Certaines personnes se plaignent des feux de végétaux à l'air libre. Le code de l'environnement et le règlement sanitaire interdisent ce procédé. Les déchets doivent être déposés à la déchetterie.

-Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique. Les aboiements excessifs des chiens sont considérés également comme des nuisances sonores.

- Le stationnement des véhicules est interdit sur les allées réservées aux piétons et cyclistes.